DANS LE NUMERO

Valérie Boyer veut mettre sous protection la loi de 2001 p. 1

Nouvelle proposition de loi anti-négationnisme p. 2

Les réflexions d'un juste turc p. 3

Un nouveau bras contrôlé par la pensée p. 10

L'Arche de Noé

Noyan Tapan

HIGHLIGHTS

Hebdomadaire

Depuis le 4 Mai 1993

47 (944)

24 décembre 2012

Ne peut être vendu séparément

L'UE et l'Arménie ont signé un accord de facilitation du régime des visas

Edouard Nalbandian, ministre des Affaires étrangères d'Arménie, son homologue chypriote Erato Kozakou-Marcoullis et Cecilia Malmström, commissaire européen des affaires intérieures, ont signé l'accord à Bruxelles lors de la session du Conseil de coopération entre l'UE et l'Arménie.

Voir ci-dessous

éditorial

Nouvelle proposition de loi anti-négationnisme tendant à la transposition de la décision-cadre 2008/913/JAI du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal

Suite à la page 2

Valérie Boyer veut mettre sous protection la loi de 2001 instaurant la reconnaissance officielle par la France du Génocide arménien de 1915

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Valérie BOYER
Députée des Bouches-du-Rhône
13 décembre 2012

Un an après l'adoption de la Proposition de la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi que j'ai déposée et défendue à l'Assemblée nationale, et suite à la censure du Conseil constitutionnel, je n'ai pas abandonné ce combat, cette cause universelle, qui concerne tous les français, d'origine arménienne ou non, tous les français qui ont dans le cœur, comme est gravée au frontispice de notre Constitution et de nos institutions, la défense des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi, j'ai déposé à l'Assemblée nationale trois textes œuvrant à mettre sous protection la loi du 29 janvier 2001 instaurant la reconnaissance officielle de la France du génocide arménien de 1915 :

- La proposition de loi dans sa version d'origine telle que déposée le 18 octobre 2011 et visant à transposer la décision-cadre 2008/913/JAI punissant d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines ceux qui auront publiquement fait l'apologie, contesté ou banalisé les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et crimes de guerre tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de la Cour Pénale internationale, à l'article 6 de la charte du Tribu-

Suite à la page 2

L'Union européenne et l'Arménie ont signé un accord de facilitation du régime des visas

L'UE et l'Arménie ont signé un accord de facilitation du régime des visas lors d'une cérémonie tenue à Bruxelles le 17 décembre.

L'accord a été signé par Erato Kozakou-Marcoullis, ministre des Affaires étrangères de Chypre en sa qua-lité de présidente du Conseil de l'UE, par Cecilia Malmström, commissaire chargée des affaires intérieures, au nom de l'UE. Edouard Nalbandian, ministre arménien des Affaires étrangères, l'a signé au nom de l'Arménie.

L'accord doit maintenant être transmis au Parlement européen en vue d'obtenir son approbation pour qu'il puisse être conclu. Il entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date à laquelle les parties se notifieront mutuellement l'achèvement de leurs procédures internes, mais pas avant l'entrée en vigueur de l'accord de réadmission entre l'UE et l'Arménie. Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne sont pas liés par l'accord.

Grâce à cet accord, les citoyens arméniens, en particulier ceux qui voyagent beaucoup, pourront obtenir plus facilement et à moindre coût des visas de courte durée leur permettant de se rendre dans l'UE et de se déplacer librement sur tout le territoire européen. Un visa de courte durée est un visa accordé pour des séjours dont la durée prévue n'excède pas 90 jours par période de 180 jours.

Pour certaines catégories de personnes qui voyagent beaucoup et dans certaines conditions, les États membres sont censés délivrer des visas à entrées multiples d'une durée de validité de un à cinq ans.

L'accord prévoit également que les droits de visas ne seront pas perçus pour certaines catégories de demandeurs, comme les membres de délégations officielles, les enfants de moins de douze ans, les chercheurs et les étudiants.

Un protocole sur le partenariat Arménie – UE et un accord sur la coopération Arménie – UE ont été également signés lors de la session du Conseil de coopération entre l'UE et l'Arménie.

Partenariat oriental

Les Ministres des AE suédois, polonais et bulgare étaient en Arménie les 13 et 14 décembre. Ils ont été reçus par le Président Serge Sargssian, par le Premier Ministre Tigran Sargssian et le Ministre des Affaires Etrangères Edouard Nalbandian.

Les relations entre l'Arménie et l'UE ont figuré au cœur de leurs entretiens.

Edouard Nalbandian s'est félicité de l'étroite coopération de l'Arménie dans le cadre du Partenariat oriental, et les progrès remarquables des négociations en vue d'un Accord d'association ainsi que d'un accord de libre-échange, l'accord sur la facilitation du régime des visas devant être signé.

420 millions de dollars d'entrées fiscales en huit mois

Ministère de l'Economie de l'Arménie

Les entrées fiscales provenant de quatre grands secteurs d'activités s'élèvent à 330 millions de dollars, au cours des huit premiers mois de 2012, en hausse de 20,2 %.

Les quatre secteurs d'activité principaux sont : l'industrie, le commerce de gros et de détail, l'informatique et le tourisme. La statistique a été présentée par le Ministre de l'économie, TIgran Davtian, à l'occasion de l'exposé d'un rapport sur la croissance.

L'impôt et les taxes sociales dans les huit mois de 2012 se sont élevés à 420 millions de dollars.

Le ministre a déclaré que les développements économiques des dix mois de l'année en 2012 se traduisent par une progression de 7,2 % de la croissance économique générale (du PIB). Le détail par secteurs d'activité montre une évolution des volumes de 10 % dans l'industrie, 8,5 % dans le tourisme, 11 % dans les services et 13 % dans les activités d'import-export.

Ministre de l'économie, Tigran Davtian

Vahagn CHAKHALYAN

Le leader des Arméniens de Géorgie au DJAVAK Emprisonné depuis le 19 juillet 2008

Nouvelle proposition de loi anti-négationnisme tendant à la transposition de la décision-cadre 2008/913/JAI du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal

Début à la page 1

Madame, Monsieur le Député,

Madame, Monsieur le Sénateur,

Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, ma nouvelle proposition de loi tendant à transposer en droit interne la décision-cadre du 28 Novembre 2008 qui, en bonne logique, devrait passer avec succès l'examen du Conseil constitutionnel si celui-ci était saisi après le vote définitif de la loi.

Cette proposition de loi a d'ores et déjà été communiquée à Madame Valérie BOYER, Députée des Bouches-du-Rhône, eu égard à l'intérêt soutenu qu'elle porte à cette problématique, ce dont témoigne son diligent dépôt, le 11 Décembre 2012 dernier, sur le Bureau de l'Assemblée nationale du texte de ma proposition de résolution que j'avais fait parvenir aux députés français dès le 06 Décembre 2012, tendant à la création d'une Commission d'enquête parlementaire chargée de déterminer les causes de la prise de position publique du Conseil constitutionnel sur la normativité de la loi n°2001-70 du 29 Janvier 2001 relative à la reconnaissance du Génocide Arménien, antérieurement au prononcé de sa décision du 28 Février 2012, et d'empêcher le renouvellement d'un tel dysfonctionnement juridictionnel révélant une partialité manifeste du juge constitutionnel expressément prohibée par les textes constitutionnels, organiques et réglementaires en vigueur.

Cette nouvelle rédaction de la proposition de loi ne doit pas, pour autant, être perçue comme une renonciation à la pure normativité des lois de reconnaissance d'un crime contre l'humanité, ni à l'incrimination par référence que celles-ci permettent, ce qui justifie la poursuite des recours juridictionnels que je prépare actuellement.

Il s'agit, en l'occurrence, de prendre acte - mais, certainement pas, d'approuver - la décision rendue le 28 Février 2012 par le juge constitutionnel et qui est opposable au législateur (art. 62, al. 3 de la Constitution), aux fins de permettre une transposition adéquate dans notre droit positif de la décision-cadre du 28 Novembre 2008, ce qui constitue une double obligation juridique, tant au regard de notre Constitution (art. 88-1) que du droit de l'Union européenne. Le retard accusé par la France est, aujourd'hui, supérieur à deux années.

L'adoption par la nouvelle loi de transposition du concept de "faits notoires", inclus dans le texte même de la norme d'incrimination et de répression pénale ne peut pas être constitutionnellement critiquée par les juges de la Rue de Montpensier dès lors que ce concept est utilisé par le Statut de Rome (Cour pénale internationale) du 17 Juillet 1998 auquel, précisément, renvoie la décision-cadre du 28 Novembre 2008 pour définir les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre dont la négation ne doit plus demeurer impunie sur tout le territoire de l'Union européenne, dès lors qu'elle s'accompagne d'incitation à la haine ou à la violence.

Le Gouvernement français ne peut plus, dès lors, tergiverser et doit soutenir la nouvelle initiative parlementaire, sauf à décider lui-même d'amorcer ce processus législatif imposé par notre Constitution et nos engagements à l'égard de l'Union européenne.

Je reste, à cet égard, à l'écoute de toute demande de renseignement complémentaire de votre part,

Et vous souhaite du tout bonne réception.

Avec l'expression de ma haute considération.

Philippe KRIKORIAN,
Avocat au Barreau
de Marseille

Tél. 04 91 55 67 77
- Fax 04 91 33 46 76
Courriel Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr
Site Internet www.philippekrikorian-avocat.fr
BP 70212 13178
MARSEILLE
CEDEX 20

Valérie Boyer veut mettre sous protection la loi de 2001 instaurant la reconnaissance officielle par la France du Génocide arménien de 1915

Début à la page 1

nal militaire international annexée à l'accord de Londres du 8 août 1945 ou reconnus par la France.

- La proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi telle qu'adoptée le 23 janvier 2012 et censurée par la Décision du Conseil constitutionnel du 28 février 2012.

- Enfin, avec l'aide de Me Philippe Krikorian, avocat au Barreau de Marseille, et pour que toute la lumière soit faite sur la décision du conseil constitutionnel visée ci-avant, j'ai déposé une résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de rechercher les causes de la prise de position publique du Conseil constitutionnel sur la normativité de la loi n°2001-70 du 29 Janvier 2001 relative à la reconnaissance du Génocide Arménien de 1915.

L'ensemble de ces trois textes constitue à mon sens le meilleur espoir pour faire aboutir cette cause dont l'enjeu, je tiens à le rappeler une nouvelle fois, doit résonner dans le coeur de chaque français comme un appel à la défense des Droits de l'Homme.

Aussi, je demande solennellement au Président de l'Assemblée nationale Monsieur Claude Bartolone d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et dans des délais rapides ces trois textes, qui dépassent tous les clivages politiques, toute appartenance partisane, et tout positionnement dans la majorité ou dans l'opposition.

La loi de 2001 a été un moment capital sur le chemin des Droits de l'Homme. Ces propositions de Lois visent à une harmonisation pénale et à mettre sous protection la loi de 2001. La France ne doit pas s'arrêter en route.

VALÉRIE BOYER

Les réflexions d'un juste turc : l'Allemagne peut-elle être un modèle pour la Turquie ?

De : Harut Sassounian
Éditeur de : The California Courier
Éditorial de Sassounian
du 13 décembre 2012

S'il était possible de cloner le remarquable commentateur turc Orhan Kemal Cengiz et faire de multiples copies de son cœur généreux et de sa juste conscience, le gouvernement turc serait alors capable de trouver une solution aux demandes arméniennes faites à la Turquie, de manière juste et humaine.

Cengiz s'est récemment rendu en Allemagne avec un groupe de journalistes et de militants turcs des droits de l'homme, à l'invitation de l'Académie européenne de Berlin, qui bénéficiait du soutien financier du Ministère allemand des Affaires étrangères. Les visiteurs turcs ont participé à une conférence intitulée « Le difficile héritage du passé », traitant de la façon dont les Allemands font face aujourd'hui aux crimes commis par les nazis.

De retour en Turquie, Cengiz a écrit deux articles pertinents publiés dans le quotidien Today's Zaman : L'Allemagne peut-elle être un modèle pour la Turquie dans la confrontation avec les atrocités du passé ? et Les atrocités du passé de la Turquie et de l'Allemagne.

Cengiz avoue qu'avant sa visite, il pensait que « les Allemands avaient été forcés de regarder leur passé perturbant par les puissances extérieures qui les avaient mis à genoux après la Seconde Guerre mondiale. » Il se demande si l'Allemagne pourrait servir de modèle à des pays qui voudraient affronter leur passé volontairement. À sa surprise, le chroniqueur turc a découvert que si les Allemands ont commencé à se confronter à leur passé après une défaite dévastatrice, ils étaient aussi déterminés à créer un nouveau pays « basé sur un processus infini de souvenir, de commémoration et de confrontation avec le passé. »

Ce juste auteur turc a été « extrêmement impressionné et touché » à la vue d'un mur de brique dans un jardin d'enfants de Berlin. Chaque année, les professeurs demandent aux enfants de s'identifier aux juifs qui ont un jour vécu dans le quartier avant d'être tués par les Nazis. Les étudiants écrivent alors les noms juifs sur les briques et les empilent les unes sur les autres pour former un mur. Il lui est apparu clairement que « le souvenir fait partie de la vie quotidienne en Allemagne. »

Cengiz espère qu'un jour, « des enfants turcs feront une chose similaire. J'ai imaginé des enfants à Istanbul construisant un mur, en écrivant sur des briques les noms des intellectuels arméniens qui ont été emmenés de chez eux le 24 avril 1915 et ne sont jamais revenus. » Il est persuadé « qu'affronter le passé est une politique d'État manifeste ici, en Allemagne. Les musées, les expositions et le programme d'enseignement scolaire, tout concourt à démontrer comment l'appareil étatique investit dans cette entreprise. Ainsi, petit à petit, j'ai commencé à me rendre compte que la Turquie peut significativement profiter de l'expérience allemande sur ce terrain difficile de la confrontation au passé. »

Dans son deuxième article, Cengiz décrit courageusement les 19e et 20e siècles comme « les siècles du génocide », incluant le génocide arménien. Il explique que, contrairement aux crimes massifs commis par d'autres nations, ceux perpétrés par les Allemands et les Turcs ont visé « des voisins avec qui ils avaient vécu côte à côte pendant des siècles. Je pense que ce seul fait est l'élément le plus distinctif des exemples allemand et turc. …Quand vous tuez vos voisins, cela crée un trou noir, un vide dans votre identité nationale. »

Dans cette recherche d'imitation de l'expérience allemande, Cengiz espère qu'il verra des mémoriaux érigés en Turquie pour « les massacres des Arméniens, les pogroms ciblant les juifs et les Grecs, les massacres ciblant les Alevis et d'autres. Quand la Turquie commencera à se souvenir et à commémorer les atrocités passées, le Musée de la topographie de la terreur, construit sur un ancien quartier général nazi, le Musée juif de Berlin et d'autres encore, pourraient être de bons exemples à suivre… La Turquie a beaucoup à apprendre de l'Allemagne en ce qui concerne la confrontation avec les atrocités passées. »

Si la reconnaissance par la Turquie du génocide arménien aurait dû intervenir depuis bien longtemps, le processus actuel de réconciliation pourrait commencer en enlevant les noms des organisateurs turcs du génocide arménien, des écoles, des rues et des places publiques partout en Turquie. Le gouvernement turc devrait aussi démonter le mausolée honteux élevé à Talaat à Istanbul et le remplacer par un monument consacré au génocide arménien. Il devrait également verser des milliards de dollars de compensation aux descendants des victimes arméniennes, sur le modèle des paiements allemands aux juifs. Plus important encore, la Turquie devrait rendre aux Arméniens les territoires occupés de l'Arménie Occidentale !

L'Allemagne aussi, en tant que proche alliée de la Turquie pendant la Première Guerre mondiale, a une obligation envers les Arméniens : la reconnaissance de son rôle dans le génocide arménien. Elle devrait présenter des excuses et dédommager le peuple arménien. Ce n'est qu'alors que les Allemands mériteront vraiment les éloges dont n'a pas tari Orhan Cengiz à leur propos, pour avoir honnêtement fait face à leur passé.

Si le précédent génocidaire de la Turquie a servi de modèle à l'Allemagne nazie dans la réalisation de l'holocauste, c'est désormais au tour de l'Allemagne de devenir un modèle à imiter en Turquie, afin qu'elle se réconcilie avec son passé génocidaire.

©Traduction de l'anglais
C.Gardon pour le Collectif VAN
– 13 décembre 2012
– www.collectifvan.org

Les avocats d'Arménie en France à Montpellier

L'Arménie projette de lancer son premier satellite

Selon le très respecté média britannique Digital TVEurope.net spécialisée dans l'information des télécommunications, l'Arménie va de l'avant et projette de lancer son premier satellite.

Le pays aurait signé un protocole d'accord avec le principal producteur de satellites russes, ISS Reshetnev basé non loin de Krasnoïarsk en Sibérie occidentale (Plus de 1100 satellites à son actif, plus de 7000 salariés) pour le satellite et s'est tourné vers un autre partenaire, canadien cette fois, pour des équipements complémentaires (systèmes d'informations).

Le ministre des transports et des télécommunications, Gagik Beglarian a déclaré à la presse locale que l'Arménie avait soumis un dépôt auprès de l'UIT (Union International des Télécommunications) pour garantir les droits à la position 71,4o Est orbitale géostationnaire.

L'Arménie travaille sur un plan de partage des fréquences avec l'Agence spatiale russe. L'Arménie loue actuellement la capacité d'Eutelsat (premier opérateur européen et l'un des trois premiers opérateurs mondiaux de services fixes par satellite) à 13o Est et 36o Est pour diffuser les émissions de télévision nationales.

FRANCE -- POUR INFO

La 3eme personnalité de l'état Français qui pourrait être PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PAR INTERIM et pourrait gouverner en cas de défection de HOLLANDE et du Président du Sénat, serait BARIZA KHIARI LA 1ere VICE-PRÉSIDENTE du Senat Français qui est Algérienne

BARIZA KHIARI

Scandale humanitaire en Syrie pour les Arméniens

Mr Aprahamian intervient à Marseille le 12 décembre

Արևմտեան Հայաստանի Ազգային Խորհուրդ

Marseille, le 12.12.2012

Chers Compatriotes,

Nous voici à l'heure des bilans, que ce soit un bilan concernant l'application des droits des Arméniens d'Arménie Occidentale ou que ce soit un bilan concernant la situation des Arméniens en Syrie. Ici je précise « en Syrie » et non « de Syrie ».

Vu la période d'extrême urgence que nous vivons actuellement, je vais consacrer la majeure partie de mes propos sur la guerre en Syrie.

La situation des populations en Syrie est de deux ordres :

1- Une catastrophe humanitaire

2- Un scandale humanitaire

Une catastrophe humanitaire

La situation de catastrophe humanitaire est due au fait que la Syrie s'est embrasée en mars de l'année 2011 emportée dans la vague des contestations qui a secoué le monde arabe, de mouvement pacifique elle s'est transformée en une guerre civile. A la différence de la Tunisie, de l'Égypte ou de la Libye, la violence déchire encore le pays depuis près de deux ans d'affrontement. Et le conflit va durer enfonçant tous les jours la Syrie dans la misère.

D'un point de vue diplomatique, c'est ce que j'ai dénoncé à l'ONU, le 10 juillet 2012, je cite, « Plus de deux milles kilomètres d'oléoducs et de gazoducs traversent sans notre consentement nos territoires, terres et détruisent nos ressources en engloutissant des milliers d'hectares de forêts, de sites archéologiques et remettent en cause l'équilibre écologique de notre espace existentielle.

Régulièrement des feux et des explosions mettent en danger la santé des populations autochtones, le tout dans un contexte de guerre avec la Syrie qui a une frontière avec la Turquie.

A cela s'ajoute les réfugiés qui bravent tous les dangers, au détriment de leur existence, des femmes, des enfants et des vieillards tous autochtones par centaines de milliers s'enfuient de la Syrie parfois pour mourir ailleurs.

La Turquie abriterait plus de 100.000 réfugiés de Syrie depuis mars 2011. La Jordanie a accueilli environ 250 000 réfugiés en 21mois. Près de 100.000 réfugiés seraient présents dans tout le Liban et 35.000 pour l'Irak.

Les politiques des industries extractives et de croissance à l'infini des États nous mènent vers la guerre, une guerre qui peut s'étendre à toute l'Asie Mineure.

La raison de ce conflit provient du non-respect des Traités et des engagements des États et des compagnies qui aujourd'hui sont encore partie prenante.

Les nations autochtones, en particulier, arménienne, arabe, assyro-chaldéenne et kurde, sont directement concernées et rien ne pourra se faire sans leur consentement préalable, libre et en connaissance de cause.

La stratégie du dialogue et de l'application du droit international ne peuvent faire l'objet d'aucune restriction, les Traités et en particulier le Traité de Sèvres et la Sentence arbitrale du Président Woodrow Wilson doivent faire l'objet d'une application immédiate par un processus de décolonisation.

J'en appelle aux instances onusiennes, et aux États, de poursuivre le déploiement de tous les efforts pour faire face à cette crise internationale en s'appuyant sur le droit qui est force de paix parce que déjà force de 2 compromis, d'intelligence et de sagesse dans le but stratégique principalement de réparer et non de détruire, la destruction n'est qu'une fuite en avant qui mène au chaos. »

Aujourd'hui, si la vague des contestations contre le régime est chiffrée selon la propagande à plus de 40.000 morts, la guerre civile en cours, va se chiffrer par des centaines de milliers de morts, pour quelles raisons ?

D'un point de vue purement militaire, aucune des deux forces actuellement en action ne peut l'emporter contre l'autre.

Plusieurs tentatives de renversement de régime ont été orchestrées par les Occidentaux au cours de cette année. Toutes ont échoué et rien ne permet de penser qu'il en serait autrement cette fois encore.

Le temps presse pour les États opposés au plan de paix de Genève, conclu entre les USA et la Russie, car il devrait être présenté au Conseil de Sécurité en février, c'est-à-dire juste après la confirmation par le Sénat US de la nouvelle administration Obama. Durant les deux prochains mois, tous les coups possibles seront tentés.

Utilisant même le spectre de l'arme chimique pour prétexter une intervention militaire extérieure, appuyé par les missiles sol-air « Patriot » de l'OTAN disposés de Malatya à Diyarbakir, pour soi-disant protéger une frontière longue de 900 km avec la Syrie d'où proviennent en masse des djihadistes, comme la démontrée l'opération militaire de Ras al-Ayn (qui a duré une semaine et qui aurait coûté 2 millions de dollars) devenue un échec cuisant suite à la résistance des forces populaires.

Face à ce déclin, les puissances sunnites du Golfe sont en expansion : le Qatar, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite développent une diplomatie des pétrodollars. Protégées par le bouclier américain, ces puissances régionales soignent leurs relations avec les pays occidentaux et la Turquie, empêtrés dans une crise économique avec des investissements sur la guerre toujours plus importants.

Au-delà de cet affrontement entre puissances régionales, le conflit qui se déroule en Syrie est également une guerre par interposition entre les puissances de l'OTAN et un axe Pékin-Moscou.

D'un point de vue sociologique, le conflit en Syrie s'est transformé en une guerre intercommunautaire. Les sunnites souhaitent briser le joug de la domination alaouite. Pris entre deux feux, les Arméniens, les Kurdes, les Syriens, les Assyro-Chaldéens, les Druzes et une frange des Arabes réunis, se prennent militairement en charge avant d'être suspectés par l'une ou l'autre faction de complicité avec l'ennemi.

Mais, aujourd'hui, les populations les plus fragiles comme des centaines de milliers d'enfants et de personnes âgées se retrouvant otages dans les grandes villes sont victimes de massacres, de famine et de froid.

Notamment la ville d'Alep, toujours âprement disputée par les différentes forces insurgées – rebelles de l'armée libre syrienne (ALS) et djihadistes – et l'armée régulière d'Assad.

En bientôt 21 mois, cette ville commerçante et prospère, un joyau du patrimoine mondial, est devenue un champ de bataille. Non seulement plus aucune vie économique normale n'y est possible mais certains quartiers abritent une misère noire et des conditions de vie pour les civils catastrophiques.

"La situation d'Alep ne cesse d'empirer depuis que les rebelles ont débarqué fin juillet, mais maintenant elle est proche de la catastrophe : des milliers de personnes vont mourir de faim très prochainement si rien n'est fait".

Les destructions dues aux bombardements ont laissé la ville dans un piteux état. Dévastée et ruinée. "Les gens les plus touchés sont évidemment les classes les plus pauvres et ceux qui sont dans les zones sous contrôle des rebelles" souvent bombardées, depuis le début de cette soi-disant révolution. "L'aliment de base de la population est le pain qui est fabriqué dans des boulangeries industrielles financées par le gouvernement.

Avant la crise il était vendu 35 livres et maintenant entre 200 et 250 lorsqu'on parvient à en trouver. Une telle inflation empêche les gens de s'en procurer, si bien qu'ils sont maintenant concernés par la famine."

Qui plus est, plusieurs de ces boulangeries ne sont plus en activité. Certaines le sont seulement par intermittence. Des dysfonctionnements dus au "manque de fuel ou de gaz".

"Les silos de grain de la ville ont été pillé par les rebelles et le contenu revendu pour acheter des armes".

Sur place, "les prix ont augmenté de 100% ou davantage, notamment ceux des produits de première nécessité.

Les stations-service ont fermé avec l'arrivée des rebelles et le prix de l'essence au marché noir a été multiplié par quatre.

Or il n'y a plus de travail puisque les affaires et les usines ont cessé leur activité et les membres de la classe moyenne sont maintenant pauvres". Une situation qui empêche non seulement les gens de se déplacer, mais surtout de se chauffer ou de cuisiner. En plein hiver, c'est peu dire que c'est un très grave problème.

"L'électricité et l'eau peuvent être coupées pour plusieurs jours dans la ville ou seulement certains quartiers, contrôlés par le régime ou les rebelles. Le seul moyen de se chauffer en ce moment c'est en faisant du feu avec le bois des arbres coupés dans les rues.

Le manque d'eau courante potable amène un autre souci à Alep : "Il y a une propagation de maladies comme l'hépatite et la parasitose [affections parasitaires fréquentent chez le chien, qui se transmet aussi à l'homme] en raison des mauvaises conditions sanitaires et parce que les ordures, non collectées, s'accumulent dans plusieurs parties de la ville. Certes, il y a encore quelques stocks de médicaments dans les pharmacies et les hôpitaux qui fonctionnent, mais il n'y a ni nouvelle production, ni importation, ni aide réelle. Il y aura des pénuries très bientôt.

Un scandale humanitaire

Or cette situation catastrophique n'apitoie ni le régime, ni les rebelles, ni les Etats, ni les grandes

Organisations. "Ni les uns ni les autres n'offrent aide ou assistance à la population sur place". "Les seules petites aides qui parviennent ici viennent de donneurs privés, de Hay Djampa, du Croissant-rouge syrien, ou de 3 avions, en provenance d'Arménie Orientale" mais dans l'ensemble, ces aides sont dérisoires.

Suite au tremblement de terre à Spitak, le 7 décembre 1988, rien qu'avec l'Organisation Hay Djampa nous avons pu envoyer des dizaines de tonnes de marchandises, vêtements et nourritures, sans parler de l'aide provenant de toutes les autres organisations à travers le monde, et en particulier sur Marseille.

Durant la guerre en Artsakh, l'exemplarité de la coordination des organisations arméniennes en France et de leur solidarité a permis de réaliser une aide qui se chiffrait à des millions de dollars, et je n'oublierai jamais le soutien apporté par mes compatriotes de Marseille.

Mais là, il se passe devant nous un scandale humanitaire, alors que cela fait six mois que j'appelle toutes les instances de l'Arménie Orientale, les organisations des Etats-Unis, de Russie, de France et

Arménag Aprahamian

d'Europe de nous concentrer sur la question vitale des Arméniens de Syrie, en Syrie, je n'ai reçu aucune réponse, en dehors de quelques donneurs privés.

Alors que des dizaines de millions de dollars auraient été soulevés au nom d'une aide humanitaire en direction des Arméniens en Syrie, c'est-à-dire en fait des Arméniens d'Arménie Occidentale survivants du génocide, le constat aujourd'hui est scandaleux, devant la famine qui ronge nos familles, devant la souffrance quotidienne de nos enfants, devant la solitude de nos parents, devant l'ensemble du peuple arménien d'Arménie Occidentale et devant nos martyrs, il est de mon devoir, il est de ma responsabilité politique, d'appeler à une réaction de masse.

Il est clair qu'il y a soit une « mauvaise répartition » des aides humanitaires, soit un détournement volontaire, cette « mauvaise répartition » risque de se payer en vie humaine. Il est donc de mon devoir de réagir et de vous aider à comprendre que les choses ne peuvent se poursuivre ainsi, et il serait irresponsable de ne pas tenir compte de mon avertissement.

Les populations arméniennes sur place, en Syrie, elles-mêmes dénoncent cette situation, donc une fracture est en train de s'amorcer et nous allons tout droit vers une implosion de notre société si la politique de répartition des aides et l'importance de la mise en place d'une politique de « participation nationale » n'est pas prise en compte rapidement, il s'agit là de sécurité nationale.

Pour cela, j'en appelle à la raison, et j'en appelle à un débat national surtout au niveau du futur Parlement d'Arménie Occidentale, la reconnaissance commune des deux entités nationales que sont aujourd'hui l'Arménie Occidentale et ses communautés (y compris celle du Hamshen, du Djavakhk et de la Syrie), ainsi que la République d'Arménie Orientale y compris l'Artsakh et les communautés provenant d'Azerbaïdjan devient une politique vitale pour notre nation, dans le cas contraire nous allons au-devant d'une grande tragédie.

Nous avons besoin d'un rééquilibrage politique sincère, car

Suite à la page 5

Fondation France – Israël Grand Gala au Quai d'Orsay

Le gala traditionnel de la Fondation France-Israël s'est tenu dans les Salons du ministère des Affaires étrangères jeudi 29 novembre, en présence de Laurent Fabius. Une date dont la valeur symbolique ne cesse d'augmenter : anniversaire du vote à l'ONU de la résolution 181 aboutissant à la création de deux Etats, un juif et un arabe (virtuel), et dorénavant celui de l'acceptation de la Palestine comme Etat non membre.

Actualité Juive

Par Pierre Assouline
Le 6 décembre 2012

Une certaine émotion a été ressentie au début du Gala de la Fondation France-Israël (FFI). Une certaine émotion a été ressentie au début du Gala de la Fondation France-Israël (FFI). Sous les peintures et les lustres des luxueux salons du Quai d'Orsay, avant le repas préparé par Ruben Sarfati, jeune cuisinier révélé par la télévision, Nicole Guedj, présidente de la Fondation a fait projeter le film du vote de la résolution 181.

Nous voilà donc projetés 65 années en arrière, en noir et blanc, le 29 novembre 1947, au siège de l'organisation des Nations unies (ONU), réunie en assemblée générale. C'est le moment où le président de la séance fait voter un à un tous les représentants des pays membres pour savoir si, oui ou non, ils acceptent le plan de partage de la Palestine mandataire en deux Etats, un juif et un arabe. Alors que s'égrènent les oui, les non, et les abstentions, arrive le tour de la France, qui répond oui. Un oui qui, ce soir du 29 novembre 2012, fait mut murer une partie des invités. Sans doute car à quelques milliers de kilomètres, la même assemblée se réunit à New York pour statuer du sort de la Palestine. Et que la France, d'un même oui, a approuvé ce jour-là le passage au statut d'Etat non membre pour la «Palestine».

La Fondation France-Israël ne se prive pas d'affirmer son opinion

Retour à la projection. Enfin la résolution est votée, par 33 voix contre 13 opposées et 10 abstentions. A un certain moment, le président de séance fait taire des personnes hors champ de la caméra, et l'on ne sait s'il s'agit de manifestations hostiles ou favorables à Israël. Suivent des images de liesse dans les rues israéliennes.

Puis Nicole Guedj prend la parole. « Si en 1947 on a pu, à l'ONU, imposer le silence après le vote de la résolution 181, faisant droit aux aspirations du peuple juif à la création de son Etat, aujourd'hui rien ne nous empêche au ministère français des Affaires étrangères, en votre présence Monsieur le ministre, dans les somptueux salons du Quai d'Orsay, de nous lever pour applaudir la création de l'Etat d'Israël ». Et la salle se lève, ministre des Affaires étrangères, conseiller Moyen-Orient, directeurs de service du Quai d'Orsay, directeurs de cabinets et invités divers inclus, et applaudit la création de l'Etat d'Israël. Standing ovation.

Certaines personnes échangent des coups d'œil amusés. Que se joue-t-il ici précisément, puisqu'il ne s'agit certainement pas de provocation, pas dans ce lieu où la diplomatie est érigée en dogme ? Mais tout de même, au même moment, à F ONU, la France vient de voter oui, et c'est Laurent Fabius lui-même qui l'a annoncé dans la presse quelques jours plus tôt. Alors ?

Des positions nationales souvent contradictoires

Alors, la Fondation France Israël qui entretient des relations privilégiées avec le Quai d'Orsay, comme en témoigne ce gala, ne se prive pas d'affirmer son opinion. Et même si dehors la Ligue de défense juive manifeste son désaccord avec la position de la France et la tenue de ce gala, la Fondation joue sa partition, mi-pragmatique, mi-équilibriste.

Pragmatique, parce qu'en dépit de la position française à l'ONU, la coopération entre la FFI et le Quai d'Orsay est réelle. M. Mattei, le patron de la direction de la mondialisation (un service du ministère) siège même au conseil d'administration de la

Nicole Guedj

Fondation, et « apporte une aide réelle » dixit Nicole Guedj. Sensibiliser à la réalité israélienne au cœur même du dispositif politique pourrait être la devise de Nicole Guedj, qui dit constater « une évolution de la politique française grâce aux hommes qui l'animent ». D'autre part il est indéniable que sur le plan économique, scientifique et même diplomatique (dossier iranien) « la France est l'amie d'Israël » comme l'a souligné Laurent Fabius.

Equilibriste, parce que nommée France Israël, la Fondation doit, pour préserver sa cohésion, toujours trouver un terrain d'entente entre des positions nationales souvent contradictoires. Pour seul exemple, l'ambassadeur d'Israël en France Yossi Gai, assis aux «côtés de Laurent Fabius durant le gala, s'est fait convoquer au ministère des Affaires étrangères quelques jours après. La France affirmant son désaccord, suite à l'annonce israélienne d'entamer un nouveau programme de construction dans la zone El qui entoure une partie de Jérusalem. « J'aime à rappeler que ce plan de partage aurait pu permettre la création de deux Etats, et qu'Israël a su saisir sa chance », explique Nicole Guedj, une chance que les Arabes n'ont pas saisi. « Laurent Fabius nous a confié que nous avions bien fait de diffuser ce film, parce que l'on comprend mieux cette situation ». Un exemple de cette sensibilisation ?

Scandale humanitaire en Syrie pour ...

Début à la page 4

la négation de l'une de nos deux entités, entraînera la négation de l'autre, c'est ce qui est en train de se passer vis-à-vis de nos compatriotes en Syrie et je n'accepterais pas la perte d'une vie humaine due à la famine qui serait conséquente d'un mépris en direction de notre peuple en Syrie, à l'exemple du discours méprisant formulé par le président du Fond arménien en France, le 18 novembre 2012, « promettant d'allouer une partie du montant de 1,8 millions de dollars collecté pour reconstruire des logements pour les Arméniens d'Alep après la guerre» (cf. courrier de Mr Harut SASSOUNIAN du 29 novembre 2012)!

Chers (es) amis (es), ce soir et immédiatement, je vais aussi donner, la parole à nos compatriotes en Syrie, afin que de vive voix vous puissiez avoir des témoignages.

Et dans le fil de vos questions, je préciserai les conditions de constitution de l'Etat syrien en comparaison avec l'Arménie Occidentale, du travail du Conseil National Arménien sur le terrain et de l'avenir de la Syrie relativement à sa composition ethnique.

Chers compatriotes, très rapidement arrivent les fêtes de fin d'année, pour beaucoup ce sera un moment de joie et de détente, pour certains d'entre nous ce sera une période de guerre, de famine et de froid, alors pensez à eux, aidez-nous à résister !

Merci

Arménag APRAHAMIAN

Président du Conseil National Arménien

Quand la révolution dérive

Manque de stratégie, vols, éléments djihadistes incontrôlés... Les combattants rebelles s'en prennent aux Chrétiens

Le Journal du Dimanche

Eovoyée spéciale
Marie Kostrz

Darbasiyah ne connaît pas la guerre. Pourtant, dans cette ville du nord-est de la Syrie, les ravages du conflit qui déchire le pays depuis vingt mois occupent aussi tous les esprits : y sont hébergés une centaine de réfugiés originaires d'Alep et de Homs, les deux villes dévastées par la violence. Outre le souvenir de la terreur et des explosions, ces déplacés ont un point commun : leur colère contre l'Armée syrienne libre (ASL). "C'est à cause d'elle que nous avons quitté notre maison", se plaint Sultana Fatah. Cette vieille femme originaire de Zabadani, près de la frontière libanaise, reproche à l'ASL son manque de stratégie: "Dès qu'elle arrive dans une ville, l'armée régulière la bombarde et au final les civils sont les premières victimes." Tout près d'elle, Tarek Mohammad, qui a lui fui le quartier d'Al-Sakhur à Alep il y a deux mois, en veut tout autant aux rebelles depuis qu'il a vu des chrétiens se faire tuer par des combattants de l'ASL car ils ne participaient pas aux manifestations prorévolution.

«Ils pénètrent dans les maisons et se servent. Ce sont des voleurs.»

Autre lieu, même désarroi. Originaire de Ras Al-Aïn, à la frontière turque, Leïla Hamro a quitté la ville lorsque celle-ci a été attaquée à la mi-novembre par des brigades djihadistes. Le régime l'a ensuite pilonnée. "À 2 heures du matin, des hommes se réclamant de l'Armée syrienne libre nous ont ordonné de quitter notre logement, se souvient-elle. Certains étaient habillés comme au Pakistan avec des tuniques longues." Si ces djihadistes ont été désavouées par Riyad Al-Asaad, commandant de l'ASL, le mal est fait. Ces électrons libres qui ne reconnaissent aucun chef écornent sévèrement la réputation de l'Armée syrienne libre. "Il faut savoir que l'Armée syrienne libre n'est qu'un nom vide de sens, car les brigades n'ont pas de réel commandement commun, explique Adam*, un opposant au régime à présent installé au Liban. Si certains combattants cherchent vraiment à vaincre le régime, une partie d'eux a d'autres objectifs." C'est ce qui désole Issam*, jeune étudiant du camp palestinien de Yarmouk, à Damas, aujourd'hui réfugié au Liban. Pour lui, plus la révolution s'inscrit dans la durée, plus le nombre d'étrangers qui grossissent les rangs des rebelles s'accroît. "Ces nouveaux combattants ne viennent pas pour défendre la population mais pour imposer un islam radical que beaucoup de Syriens n'approuvent pas", dit-il en donnant un exemple des conséquences que cela engendre : "Il y a un mois environ à Yarmouk, une brigade a mis feu à un magasin qui vendait de l'alcool près de chez moi."

L'arrivée de combattants étrangers, pourtant minoritaires, a contribué à l'accroissement de la méfiance envers les rebelles.

NOEL ARMENIEN - 4 CHOIX DIFFICILE

EGLISE CATHOLIQUE ARMENIENNE

NOEL ARMENIEN LE 6 JANVIER
10 RUE THOUIN – PARIS 75005

A PARIS, TRADITIONNEL REPAS DE L'EPIPHANIE

LE DIMANCHE 6 JANVIER 2013

Pensez à nous réserver votre journée pour ce grand rendez-vous qui suivra, à 13h00, la Divine Liturgie du Baptême du Christ.
P.A.F. : 25 euros (enfants invités).
Inscriptions au 01 44 59 23 50 ou 01 40 51 11 90.

UGAB A PARIS

UCFAF

NOEL ARMENIEN LE 6 JANVIER

L'Union culturelle française des Arméniens de France (Ucfaf)

organise un repas dansant pour célébrer le Noël arménien.
A 12h au restaurant Le Couëron à Décines.
Renseignements et inscriptions (avant le 31 décembre) auprès de l'Ucfaf au 04 78 01 93 91.
Ucfaf : 6, avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté. Tél. 04 78 26 34 46.

EGLISE APOSTOLIQUE ARMENIENNE

ՓԱՐԻԶԻ ՄԱՅՐ ԵԿԵՂԵՑԻՈՅ
Տիկնանց Յանձնախումբի կազմակերպութեամբ
Սուրբ Ծնունդեան Խթման Գիշերը Սիրոյ Սեղան
Շաբաթ 5 Յունուար 2013 ժամը 19:30-ին
«Նուրիան Ֆրէնկեան» սրահին մէջ

Le comité des dames de l'église apostolique arménienne de Paris
organise
le Dîner de veille de Noël
Samedi 5 janvier 2013 à 19h30
Salle "Nourhan Fringhian"
15, rue Jean Goujon, 75008 Paris.

No 000114

INVITATION
R.S.V.P. avant le 28/12/2012

FEMMES COURAGE SOLIDARITE

Association loi 1901

53, Rue de la Montagne de l'Espérou
75015 PARIS

Réalisé par les enfants orphelins d'Arménie

LA LETTRE DU GROUPE UNION DES REPUBLICAINS DE LA DROITE ET DU CENTRE

* Photo Olivier Bolvin - MAE/AFE

N°17 - Décembre 2012

ÉDITORIAL

Rendre à César ce qui est à César... mais a quel prix?

Une fois n'est pas coutume mon dernier édito de l'année 2012 sera pour saluer la ténacité de notre Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger.

Nommée dans le gouvernement AYRAULT avec une feuille de route compliquée et plusieurs chantiers d'envergure au menu, Hélène CONWAY a fait face et, avec des moyens réduits, n'est pas tombée dans l'énorme piège tendu par les services du Premier Ministre.

En effet, pour les Français de l'étranger, le *redressement dans la justice* de Messieurs HOLLANDE et AYRAULT visait principalement l'objectif de la suppression pure, simple et rapide de l'AFE.

Loin de se laisser abattre ou de plier sous le joug de hauts fonctionnaires totalement ignorants de la réalité de la vie à l'étranger et de l'importance de sa représentation à part entière, Hélène s'est battue bec et ongles pour que, sous une forme ou sous une autre l'AFE subsiste. Mais à quel prix ?

N'aurait-elle pas, cette AFE, préférée finalement mourir plutôt que de se voir dépérir sous les coups violents d'une réforme qui la vide de toute substance et la prive de ce pourquoi nous nous sommes tant battus depuis 60 ans.

Triste anniversaire.... .../...

Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le temps fort

Le 14 décembre, la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, **Hélène CONWAY** s'est exprimée devant l'assemblée pour faire le point sur l'ensemble des chantiers présentés par **Laurent FABIUS** en septembre dernier, au premier rang desquels figure la réforme de l'AFE.

« D'ici à la fin de l'année 2012 sera présenté au Parlement un texte dans lequel devrait figurer le renforcement des compétences des élus ainsi que les modalités d'élargissement du collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France ».

* Photo Olivier Bolvin - MAE/AFE

Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en est-il également des conclusions pour les Français de l'étranger des Etats généraux de la démocratie territoriale ? De la mission de réflexion sur les enjeux du développement de notre politique scolaire à l'étranger, ou de celle de la refonte des critères d'attributions des bourses ?

Le projet de loi sur la réforme de l'AFE

Dans ses grandes lignes, la proposition de loi présentée début 2013 comprendra, sous réserve de son vote à l'Assemblée Nationale et au Sénat, un large volet qui vise à « privilégier le terrain » et « la proximité ». C'est l'acte I d'une mort annoncée.

Concrètement, l'AFE, dans sa forme actuelle, serait supprimée et remplacée par la création de 442 conseillers consulaires élus au suffrage universel direct dans les circonscriptions consulaires avec une activité très locale. Ceux-ci éliront en leur sein 81 d'entre eux (les conseillers AFE) qui siègeront une fois par an à Paris.

Le président de cette nouvelle Assemblée dont on ne connait pas encore les prérogatives, l'organisation des travaux et les pouvoirs réels (une réunion une fois par an remet en cause les travaux actuels des commissions ainsi que le suivi et le contrôle de l'activité de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire) sera issu de ses rangs...

Maigre consolation.

Cet acte I de la réforme implique bien évidemment la fin à l'automne 2013 des mandats actuels des 155 conseillers élus à l'AFE et donc par définition le report et la suppression des renouvellements électoraux de juin 2013 et de juin 2016.

Les actes II et III concerneront vraisemblablement les sénateurs et députés. Concernant les sénateurs, leur nombre devrait être substantiellement réduit.

Quant aux députés, ils feront désormais partie des 60 députés élus à la proportionnelle en 2017 sur deux collèges (Europe et reste du monde) avec également un nombre de représentants en baisse.

Le Gouvernement souhaite néanmoins que le débat soit « ouvert ». Mais comment le croire tant il bafoue les avis, les recommandations et les propositions pourtant unanimes sur ce sujet des conseillers de l'AFE (voir lettre 16) ?

.../...

ÉDITORIAL *(suite)*

Le projet de loi sur la « réforme » de l'AFE devrait arriver devant le parlement dans les premiers mois de 2013. Les débats risquent d'être riches, houleux et intenses.

Je me battrai, moi-aussi, bec et ongles, pour que ce texte réponde au plus près des attentes émises à l'unanimité de ses bancs par ses membres en septembre dernier.

Mais rien n'est gagné tant ledit texte s'en éloigne diamétralement.

Je continue également à fustiger l'attitude plus qu'ambiguë de plusieurs députés socialistes des Français de l'étranger qui, sans égard ni attention pour ceux qui les ont élus, continuent à voter comme un seul homme l'ensemble des projets de loi qui pourtant sanctionnent et stigmatisent nos compatriotes à l'étranger. Quelle sera leur attitude lors du vote du texte sur le devenir de l'AFE ?

Je continuerai encore, par tous les moyens, à soulever les incohérences et l'amateurisme des décisions et des prises de parole du Président de la République et de son Premier Ministre sur tous les sujets qui animent le pays et qui le fragilisent à l'étranger.

La fin de l'année 2012 devait être un moment crucial pour les Français de l'étranger selon Laurent FABIUS (voir la lettre numéro 16).

Finalement, c'est 2013 qui devrait être le moment fort ou le plus triste… et 2014 ?

Plus que jamais, il nous faudra nous serrer les coudes pour ne pas laisser sur le bord de la route plus de 2 millions de nos compatriotes.

Christophe-André FRASSA
Président du Groupe Union des Républicains de la Droite et du Centre

www.facebook.com/cfrassa
http://twitter.com/C_Frassa

La réforme (suite)

Mais comment le croire tant il avance à « marche forcée ». Nous avons pu le constater avec la suppression brutale sans concertation ni période transitoire de la prise en charge des frais de scolarité.

Beaucoup de réactions et beaucoup de questions...

A la suite de l'intervention d'**Hélène CONWAY**, cette dernière, accompagnée de son directeur de cabinet **Sylvain ITTE** a tenté de répondre aux nombreuses interrogations pertinentes et précises des élus.

Organisation des élections, calendrier, financement des scrutins, prérogatives des élus, devenir et rôle de la nouvelle AFE, etc. ont été tour à tour abordés.

* Photo Olivier Bolvin - MAE/AFE

1_ Dans les faits, la ministre propose que **la nouvelle AFE s'assimile au CESE** (Conseil Economique, Social et Environnemental), en tout cas dans sa fonction consultative. Car pour le reste, il faut comparer ce qui est comparable.

En effet, pour information, le CESE dispose d'un budget en 2011 de 37,42 millions d'euros. Avec un fonctionnement proche de celui des assemblées parlementaires, le Conseil se réunit tout au long de l'année.

Les assemblées plénières réunissent deux fois par mois ses 233 membres qui votent les avis.

L'ordre du jour est arrêté par son bureau. Les ministres, informés des avis qui les concernent, assistent à l'assemblée plénière et participent aux débats.

Les sections, délégations et commissions temporaires constituent les formations de travail du CESE. Elles sont chargées de la préparation des études et projets d'avis, chacune dans le champ de compétences qui est le sien et défini par décret.

Le CESE produit entre 25 et 30 avis par an.

La nouvelle AFE disposerait d'un budget en 2011 de 3,4 millions d'euros, serait composée de 81 conseillers qui se réuniraient une fois par an...

Pour le reste, ni Hélène CONWAY, ni Sylvain ITTE ne se sont exprimés clairement sur ses missions, son rôle et son champ d'action.

« à l'image du CESE, le gouvernement saisira l'AFE qui aura une mission d'expertise et de conseil ». Que n'ont-ils attendu tous ces gouvernements pour saisir l'AFE dans sa forme et son organisation actuelle ?

2_ une AFE à 81 ou à 442 membres ?
Sur ce point, les réponses restent évasives.

Aujourd'hui, les 155 conseillers de l'AFE sont élus au suffrage universel direct.

Là encore, concrètement, ils sont donc les représentants directs de ceux qui les ont élus pour être leur voix localement ou à Paris et faire le lien avec l'administration, les parlementaires et le gouvernement. Réunis en commissions, ils émettent des vœux, des motions ou encore des résolutions.
Lors des sessions plénières ou des bureaux, ils interpellent l'administration sous la forme de questions écrites, orales ou d'actualité.

* Photo Olivier Bolvin - MAE/AFE

Et demain ? Ce seront 442 conseillers consulaires qui auront des fonctions essentiellement locales, n'auront pas la faculté de se réunir mais éliront en leur sein (donc au suffrage indirect) 81 personnes.

Donc, sous le prétexte de la proximité, il n'y aura donc plus aucune connexion directe entre les électeurs et les conseillers à l'AFE. En effet, si les 442 conseillers consulaires élisent eux-mêmes les 12 sénateurs des Français de l'étranger, ainsi que les 81 conseillers à l'AFE, quel est l'intérêt et l'apport de ces derniers sinon de voter, ou en tout ou de valider, le budget de l'AFE.

.../...

Ալակեաց

ALAKYAZ
MENSUEL DES CULTURES ARMÉNIENNES - N° 3 - DÉCEMBRE 2012

Page 2
Fête du livre
• Trois conférences

Page 3
Visite à Jérusalem
• Jean-Pierre Mahé

Pages 4 et 5
Musiques
• Rencontre avec Emmanuel Hondré
• L'Orchestre de Paris et Peter Oundjian
• Mémoire au présent

Page 6
Expositions à Paris
• Anahid Samikyan
• Au grand Palais
• A la Galerie Médiane

Page 7
Manifestations culturelles

L'Equipe d'Alakyaz vous souhaite une douce année 2013 et un très joyeux Noël

Ալակեաց խումբն ձեզմ շնորհաւորութիւններ եւ սրտագին բարեմաղթութիւններ նոր Տարւոյ եւ Ս. Ծնունդեան առթիւ

CLAUDE MUTAFIAN
L'ARMÉNIE DU LEVANT
IVe-XVIe siècle
LES BELLES LETTRES

FETE DU LIVRE
FETE DE LA MUSIQUE

La culture arménienne a été à l'honneur non seulement à la Bibliothèque Mazarine mais aussi au sein de diverses associations arméniennes à Paris et en province où salons et fêtes du livre ont proposé des centaines de livres sur notre histoire, notre littérature, notre vécu.
La musique arménienne a reçu elle aussi de nombreux hommages ces jours derniers, tant à la Cité de la Musique de la Villette à Paris qu'à la Salle Pleyel. L'importance et la qualité de ces manifestations témoignent de la valeur des musiciens arméniens. Qu'ils interprètent de la musique classique, de la musique traditionnelle ou du jazz, on ne peut nier leur excellence due à leurs bases extrêmement solides acquises pour la plupart d'abord dans les conservatoires de Yerevan ou de Gyumri, puis dans des villes de renommée mondiale.
Rendons hommage aux écoles de musique d'Arménie et à tous nos talents.
L'âme arménienne est en chacun d'eux.
Ce numéro d'ALAKYAZ va vous faire vivre ces moments privilégiés

1

UNION CULTURELLE FRANÇAISE DES ARMENIENS DE FRANCE
Ucfaf
Siège régional : 6, av. Bataillon-Carmagnole-Liberté 69120 Vaulx-en-Velin Tél. 04.78.26.34.46

Président d'Honneur : Jean-Pierre MAHÉ - Membre de l'Institut

Chers amis,
Le Président et les membres du bureau vous présentent ainsi qu'à votre famille, leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Pour l'occasion nous vous invitons à célébrer ensemble le

Noël arménien

Repas dansant
animé par Véronik et Karine

Dimanche 6 janvier 2013
à 12 heures

Restaurant Le Couëron
409, av. J.-Jaurès Décines

Շնորհաւոր նոր տարի եւ Ս. Ծնունդ

Menu
Kir au pétillant et Mise en bouche variée
Filet mignon sauce au poivre
Ecrasé de patates douces
Poêlée de champignons
Bûche pâtissière et sa boule de glace
Bordeaux blanc
Côtes du Rhône rouge
Champagne (en supplément)
Café

Festive ambiance assurée.

Participation aux frais : 35 €

Sur réservation uniquement, et après versement d'un acompte à :
J.-Pierre au 04.78.01.93.91 (heures de repas) EMail: ucfaf.lyon@orange.fr.
Veuillez adresser votre chèque avant le 31 décembre 2012
(**25 €** par personne, ou la totalité, libellé à l'ordre de l'Ucfaf)
à : J.-Pierre Mirdjanian - 38 avenue Lacassagne, 69003 Lyon.
Places limitées - Réservez rapidement !

UGAB PARIS/IDF

présente

Les Nouveaux Talents

vendredi 18 janvier 2013 - 20h30

Shaké Mouradian
(auteur-compositeur-interprète)

Eva Berberian
(auteur-compositeur-interprète)

Raffi The Blues Kid Jazzman
agé de 11 ans

Centre Culturel Alex Manoogian
118 rue de Courcelles, Paris 17e

Réservations : 06 07 15 35 28

Places limitées
- Placement libre - Bar
Tarif plein 20 € / Réduit 12 € / Gratuit -15 ans

Shaké Mouradian

C 'est dans la rédaction de textes chantés qu'elle prit ses premières marques.
Avec des influences musicales multiples aux styles très différents ;
On peut affirmer qu'il y a de la chanson française en elle. Accompagnée de sa guitare, elle propose des mélodies douces et légères sur des textes travaillés, parfois un peu désillusionnés, souvent optimistes, mais toujours piquants.

Eva Berberian

Le parcours d'Eva, autodidacte passionnée, est assez mouvementé.
A 16 ans, elle arrête ses études et quitte le domicile familial, rebelle et déterminée à trouver sa voie, autrement que traditionnellement.
Elle débute dans la restauration, puis enchaîne avec le mannequinat, en tant que modèle. Elle sera ensuite recrutée par M6, où elle présentera pendant un an le journal météo. Puis, avec une amie actrice, elle organisera, pour d'autres jeunes artistes, des spectacles sur scène. Hétéroclite, elle s'essayera aussi à la peinture abstraite et créera enfin une ligne de maillots de bains « sixties ».
Aujourd'hui, Eva a 26 ans et est auteur-compositeur-interprète.
Elle pratique le piano avec un certain don pour l'improvisation. A la suite d'une rupture difficile, en 2011, elle compose une trentaine de titres qu'elle interprète en jouant au piano, accompagnée parfois d'une violoncelliste.
Sensible et un brin provocatrice, elle partage avec son public amours et interrogations, provoquant émotions et remises en question. Comme avec d'autres auteurs de chansons à textes, on plonge avec elle dans un univers rythmé, mélodique

Raffi The Blues Kid Jazzman

Le Rock'n'roll, Rock-A-Billy, Hillbilly Rock ou Rockab' a vu naitre dans les années 1950-1960, de nombreux artistes au grand nom, souvent autodidactes, mais au swing impressionnant et avec un jeu et un déhanché époustouflant.
A 11 ans, Raffi nous fait redécouvrir son talent unique.
C'est à 7 ans qu'il commence à apprendre, tout seul, grâce à Internet cette musique qu'il a découverte par hasard dans un film. Immédiatement, il adopte le style et le reproduit.
A 8 ans il fait sa première télé en Arménie et n'a de cesse de progresser, d'apprendre de nouvelles chansons.
Ses capacités extraordinaires le font rapidement remarquer par tous les médias et sa notoriété dépasse aujourd'hui les frontière de notre hexagone, ce qui l'amène à répondre aux diverses sollicitations.
Après sa participation en janvier 2012 à un concours de révélation de jeunes talents sur la chaine GULLI, Raffi est invité par Christophe Dechavanne, début septembre, sur le plateau de "Qui sera le meilleur ce soir" en prime et en direct sur TF1.
Il met régulièrement le feu dans Paris a l'Elysées-Biarritz ou le Balajo.
En décembre, Raffi est ovationné sur la prestigieuse scène du New Morning qu'il partage en tant qu'invité spécial de Little Bob Blues Bastards.
Le 12/12/12, sa participation sur M6 aux demi-finales de "La France a un Incroyable Talent" le qualifie directement pour la grande finale qui aura lieu le mercredi 26 décembre à partir de 20h50 sur M6..
En février 2013, Raffi part aux U.S.A., invité par de grands noms du Blues et du Rock'n Roll,
Quelques vidéos : http://www.youtube.com/user/ShowParis/videos?query=raffi+blues

FEDERATION REVOLUTIONNAIRE ARMENIENNE---DACHNAGS--
122 ANS
AU SERVICE DE NOTRE CAUSE

VENDREDI 21 DECEMBRE 2012 À 20h30

1890 2012

ՀԱՅ ՅԵՂԱՓՈԽԱԿԱՆ ԴԱՇՆԱԿՑՈՒԹԵԱՆ
122 ԱՄԵԱԿ
ԺՈՂՈՎՐԴԱՅԻՆ ՏՕՆԱԿԱՏԱՐՈՒԹԻՒՆ

CÉLÉBRATION DES 122 ANS DE LA FRA

Prises de parole de la FRA Dachnaktsoutioun

Avec la participation du CDCA, de la Croix Bleue, du Homenetmen, de Hamaskaine, du Nor Seround et des Badanis

Concert de KARNIG SARKISSIAN

À L'ESPACE REUILLY

21, rue Hénard, Paris 12ème - M° Montgallet

ENTRÉE LIBRE

Pinar Selek dans les mâchoires du système judiciaire turc

LE FIGARO

Le 12 décembre 2012
Par Laure Marchand

Acquittée deux fois, cette sociologue réfugiée à Strasbourg est à nouveau poursuivie pour un attentat… qui n'a pas eu lieu.

Le cas Pinar Selek sera peut-être un jour enseigné aux étudiants en droit comme un exemple des égarements de la justice turque. Cette sociologue réfugiée à Strasbourg est harcelée judiciairement depuis quatorze ans. Son procès pour terrorisme reprend mercredi devant la cour pénale n° 12 d'Istanbul alors qu'elle a déjà été acquittée deux fois. Une affaire ubuesque, dans laquelle elle est toujours menacée d'une condamnation à perpétuité pour terrorisme.

Tout commence en juillet 1998 par une explosion au bazar égyptien d'Istanbul, près de la Corne d'or, qui fait sept morts. Deux jours plus tard, Pinar Selek est placée en garde à vue et torturée. La police veut connaître les noms des militants de la guérilla kurde du PKK qu'elle a interrogés dans le cadre de ses recherches. Le 12 août, Abdülmecit Öztürk, un Kurde soupçonné de faire partie du PKK, est arrêté. Au cours de son interrogatoire, il dit avoir fabriqué avec Pinar Selek une bombe qui a été posée dans le petit restaurant du marché où l'explosion s'est produite. Très vite, l'homme se rétractera, dira avoir donné son nom sous la torture et sera finalement innocenté. Sur les causes du drame, les rapports d'expertises concluent à… une fuite de gaz.

Un militantisme mal vu

L'attentat étant en fait un accident, les charges contre Pinar Selek, accusée d'avoir «posé une bombe» qui n'a jamais existé, devraient en toute logique être abandonnées. Mais le procureur s'acharne. À deux reprises, en 2008 et 2011, un acquittement est pourtant prononcé. Le 22 novembre dernier, à la faveur d'une absence du juge qui suit l'affaire, la 12e cour, qui avait reconnu par deux fois sa non-culpabilité, se dédit et annule sa décision - une impossibilité en droit.

Pinar Selek se dit à bout de forces et de patience: «Quatorze ans et demi à lutter, c'est presque une vie, dit-elle. C'est comme un supplice chinois, tant que le procès n'est pas terminé, je ne peux pas guérir des séquelles laissées par la torture, elles sont à chaque fois ravivées.» Aujourd'hui âgée de 41 ans, elle poursuit une thèse sur les mouvements sociaux en Turquie à l'université de Strasbourg. Lorsqu'elle vivait à Istanbul, la jeune femme engagée à gauche a été de tous les combats pour défendre les minorités opprimées par l'État. En s'acharnant sur elle, la justice lui fait payer ce militantisme, mal vu en Turquie.

Pour le politologue Samim Akgönül, professeur à l'université de Strasbourg, le cauchemar que subit Pinar Selek est révélateur de la nature de la justice en Turquie: «Depuis le début de la République,

la justice ne s'est jamais privée de violer la loi, en 1930 comme en 2012. Elle ne protège pas les citoyens, elle protège l'État, qui est sacré, contre les individus, qui sont perçus comme une menace pour la pérennité de l'État.» Ce fonctionnement explique pourquoi la Turquie est le pays le plus condamné par la Cour européenne des droits de l'homme.

Pinar Selek bénéficie d'un puissant comité de soutien en France. Catherine Trautmann, parlementaire européenne, a envoyé une lettre au premier ministre Recep Tayyip Erdogan. Le président de son université, Alain Beretz, a pris publiquement position en sa faveur. «Pinar Selek est un symbole, poursuit Samim Akgönül. Combien sont-ils à pourrir dans les geôles turques pour des histoires similaires?»

YAN VOYAGE

vous propose ces services en Arménie
Guide-interprète (français-arménien)
20.000 drams par jour.
Transfert de l'aéroport " Zvartnots " - Erévan.
(1 ou 2 personnes) 3000 drams ou 6 euros, (groupe de 10 personnes) 15.000 drams ou 30 euros. Nous organisons aussi des tours en Arménie et Haut-Karabakh pour les groupes de 3 à 50 personnes
Pour plus d'information nous écrire
yanvoyage@hotmail.com

E R E V A N - CENTRE
RESIDENCE YEZEGUELIAN
location appartements
tout confort avec cuisine, Wifi, accueil français
250 euros la semaine

Tél.: + 37491 73 91 91
+ 37491 57 01 70

Centre ville dans le Parc de l'Hôtel Congress

Mail: yezeguelian@aol.com

Citation

"Que la mort, l'exil et tout ce qui paraît effrayant soient sous tes yeux chaque jour. Mais plus que tout, la Mort.
Jamais alors tu ne diras rien de vil, et tu ne désireras rien outre mesure. "

EPICTETE 50 après Jésus-Christ

Un nouveau bras robotisé contrôlé par la pensée

Le prototype testé sur une patiente tétraplégique a permis d'atteindre un niveau de fluidité inégale.

LE FIGARO

«Mon objectif était d'arriver à manger un morceau de chocolat toute seule et j'ai réussi.» Le sourire de Jan Scheurmann, paralysée des quatre membres depuis plus de dix ans, en dit long sur ce que ce geste représentait pour elle. Ce n'est pas avec son propre bras mais par l'intermédiaire d'une prothèse robotisée contrôlée par la pensée que l'Américaine de 53 ans, atteinte d'une grave maladie neuro-dégénérative, a réussi à saisir la sucrerie qu'on lui présentait pour la porter à sa bouche. Le dispositif, mis au point par les chercheurs de l'université de Pittsburgh et financé par l'agence américaine des programmes de recherche avancée de défense (DARPA), a fait l'objet lundi d'une publication dans la revue médicale The Lancet.

Le concept global, expérimenté pour la première fois en 2000 sur des singes, est toujours le même. Il s'agit de fixer un implant dans le cortex moteur, la partie du cerveau qui contrôle les mouvements du corps. En imaginant qu'il bouge le bras articulé, le cobaye génère une activité électrique dans cette zone. Le capteur l'enregistre et l'envoie vers un ordinateur qui traite ce signal avant de le transmettre au bras robotisé. Tout se passe comme si la prothèse était contrôlée par la seule volonté de l'utilisateur.

Des chercheurs de l'université de Brown, à Boston, avaient transposé avec succès le principe sur une patiente tétraplégique en mai dans le cadre du projet BrainGate. Cette dernière avait

saisi une bouteille avec une paille et réussi à boire quelques gorgées sans assistance. Le mouvement restait toutefois lent et saccadé. La nouvelle technologie présentée lundi est «largement supérieure», assure au Figaro Grégoire Courtine, neurobiologiste à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et auteur principal d'un commentaire dans The Lancet. Non seulement le bras articulé possède deux degrés de liberté supplémentaire (sept au total), mais il fonctionne surtout de manière beaucoup plus fluide. «Il n'y a plus de décalage entre la pensée de l'utilisateur et la réalisation d'un mouvement», explique-t-il.

Deux patchs dans le cerveau

La véritable révolution vient des algorithmes de traitement des signaux neuronaux. «Les chercheurs de Boston se basaient uniquement sur des analyses mathématiques alors que leurs concurrents de Pittsburgh ont choisi des filtres qui prennent en compte la biologie du cerveau», explique Grégoire Courtine. Pour résumer, «la patiente pense à l'action à réaliser plutôt qu'à la manière dont le bras doit bouger». Jan a ainsi mis deux mois seulement avant de réussir à déplacer une balle dans l'espace ou empiler des cônes. Le taux de réussite qu'elle a atteint dans ces tâches, supérieur à 90%, est très encourageant.

La procédure clinique reste en revanche toujours aussi lourde. Jan Scheurmann a dû se faire ouvrir le crâne pour se faire implanter dans le cerveau deux patches de 4 mm de côté contenant chacun 96 électrodes fines comme des cheveux. Un embout placé sur le crâne lui permet d'être branchée au bras. «Les gens doivent me prendre pour une extra-terrestre», plaisante-t-elle. L'objectif des chercheurs est désormais de mettre au point de dispositifs moins invasifs et moins encombrants pour sortir du laboratoire. «La route sera longue», concède Grégoire Courtine. Longue, mais pleine de promesses.

The Noyan Tapan Highlights
Hebdomadaire
Depuis le 4 Mai 1993, Erevan, Armenie

Président de Noyan Tapan Media Holding: Tigran Haroutiunian
Rédacteur en chef de Noyan Tapan: Gayanée Arakélian
Rédacteur en chef: Haroutiun Khatchatrian

Directeur de Publication: Marina Harutyunyan
Traductrice: Nona Petrossian
Mise en Forme: Diana Grigoryan

Editeur: Noyan Tapan SARL
28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre: 15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

L'Edition Française de Noyan Tapan est sponsorisée par Mr. Raymond Yézéguélian